

SÉANCE du 26 avril 2018

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

VILLE DE COUTRAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 26

Quorum : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2018

Date d'affichage de la convocation à la Mairie : 18 avril 2018

Le 26 avril 2018 à 19 h 00 en l'Hôtel de Ville de COUTRAS,

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jérôme COSNARD, Maire.

| CONSEILLERS MUNICIPAUX | PRESENTS | EXCUSES -ayant donné Procuration à : | EXCUSES | ABSENTS |
|--|----------|---|---------|---------|
| Maire : Monsieur COSNARD Jérôme | X | | | |
| Adjoints | | | | |
| Monsieur FOULHOUX Michel | X | | | |
| Madame DI CORRADO Véronique | | M. FOULHOUX | | |
| Monsieur PLATEL Damien | X | | | |
| Madame BOURDEAU Sandra | X | | | |
| Monsieur RAMOS Roger | X | | | |
| Madame BOISSEL Sylvie | X | | | |
| Monsieur JAMBON Alain | X | | | |
| Madame BONHOMME – TIBY Odile | X | | | |
| Conseillers | | | | |
| Monsieur CHANSARD Baptiste | | R. RAMOS | | |
| Monsieur LABORDE Bruno | X | | | |
| Madame LOURRY Béatrice | | | | X |
| Madame LEYGNAC Christelle | | J. COSNARD | | |
| Madame REYSSET Christel | X | | | |
| Madame CHAU Hélène | | B. LABORDE | | |
| Monsieur MICHAUD Humbert | X | | | |
| Monsieur BECHIEAU Arnaud | | C. REYSSET | | |
| Monsieur FAUDRY Hervé | X | | | |
| Madame BERTEAU Carole | | D. PLATEL | | |
| Madame LACHIEZE Julie | X | | | |
| Monsieur LACARRERE Claude | | M-C. ARNAUD | | |
| Madame ARNAUD Marie-Claire | X | | | |
| Monsieur DUBOIS Jean-Paul | X | | | |
| Madame BONHOMME Maire Françoise | X | | | |
| Monsieur CISSE Ibrahima | X | | | |
| Madame FAGOUR Anne-Catherine | X | | | |
| Madame LACOSTE Michelle | X | | | |

Mme Chrystel REYSSET est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

N° 32/2018 – SOLLICITATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS AFIN D'ENGAGER UNE PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COUTRAS DANS LE CADRE D'UNE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Rapporteur : M. RAMOS

Selon une étude effectuée dans le cadre d'une opération programmée de l'amélioration de l'habitat et du renouvellement urbain à Coutras, la commune doit se mobiliser afin d'offrir des logements qualitatifs et de petites typologies.

Ayant repéré les nombreux atouts de la commune de Coutras, un opérateur a sollicité la municipalité en vue de réaliser un projet de construction de logements de types T2 et T3. Il envisage la réalisation de ces logements sur les parcelles cadastrées section ZE n° 427-445-454-561-563-564-566-567 d'une superficie d'environ 3000 m² situées rue des Bouquets à Coutras, et appartenant à la société Foncière Chabrières (groupe Intermarché).

Ces parcelles sont aujourd'hui en état de friche commerciale. La commune a régulièrement sollicité le propriétaire pour y installer des activités économiques en vain. Aussi, ce dernier a été invité à rechercher un autre type d'acquéreur.

Dans ces conditions, la municipalité a jugé qu'une opération de construction de logements de petite taille était compatible avec la vocation mixte de ce quartier. Elle souhaite ainsi optimiser ce potentiel foncier disponible et supprimer cette friche en plein cœur de ville.

Un projet consistant à produire huit T2 et six T3, soit un total de quatorze logements, a été présenté à la commune par un futur acquéreur. Cette opération est tout à fait adaptée à la tendance des demandes actuelles en logements et en parfaite adéquation avec les objectifs du Plan Local de l'Habitat (PLH).

La modification attendue par la commune, sous toutes ses composantes, devra permettre la réalisation du projet de construction de quatorze logements.

Il a été prévu d'implanter ce dernier sur des parcelles situées en zone UC et UX du Plan local d'urbanisme.

La modification va consister à modifier la zone UX en zone UC afin d'adapter le zonage au projet, suivant plan annexé à la présente délibération.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-36 à L153-48, L300-2, R151-5, R153-20 et R153-21,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le schéma Départemental de la Coopération intercommunale de la Gironde arrêté le 29 mars 2016,

Vu la délibération du Pôle Territorial du Gand Libournais en date du 6 octobre 2016 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais en date du 13 décembre 2016 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2016-2021,

Vu la délibération n° 01/2013 du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de COUTRAS,

Vu la délibération n° 01/2014 du Conseil Municipal en date du 20 février 2014 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Coutras,

Vu la délibération n° 21/2016 du Conseil Municipal en date du 10 mars 2016 approuvant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Coutras,

Vu la délibération n° 47/2016 du Conseil Municipal en date du 9 juin 2016 approuvant la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Coutras,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde en date du 12 avril 2016 portant extension/fusion de la Communauté de Communes d'Agglomération du Libournais et de la Communauté de Communes du Sud Libournais,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde en date du 29 novembre 2016 portant statut de la Communauté d'Agglomération du Libournais issue de la fusion-extension, annexe 1 point 2°,

Vu la Commission Urbanisme en date du 16 avril 2018,

Considérant les éléments précités ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

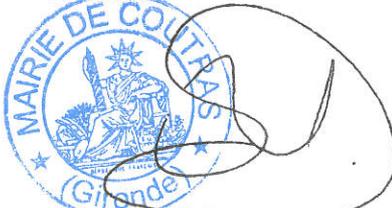
- Demander à la Communauté d'Agglomération du Libournais d'engager une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Coutras.

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

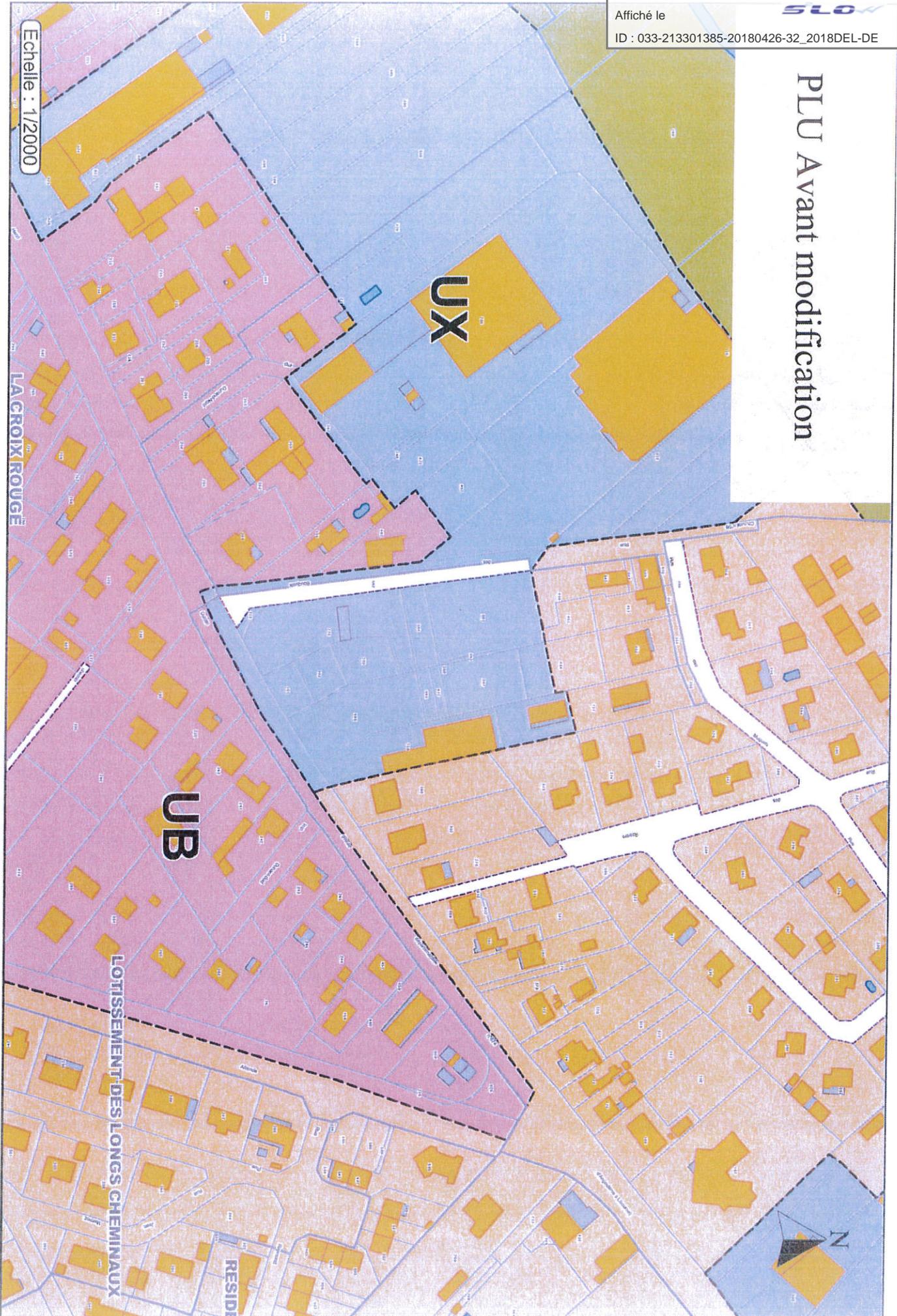
- Demande à la Communauté d'Agglomération du Libournais d'engager une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Coutras.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Jérôme COSNARD

PLU Avant modification



Echelle : 1/2000

Mar. 10 Avr.

Envoyé en préfecture le 30/04/2018

Reçu en préfecture le 30/04/2018

Affiché le

ID : 033-213301385-20180426-32_2018DEL-DE



PLU Après modification

Echelle : 1/2000

UX

UC

UB

LOTISSEMENT DES LONGS CHEMINAUX

RESIDE

LA CROIX ROUGE



Mar. 10 Avr.

